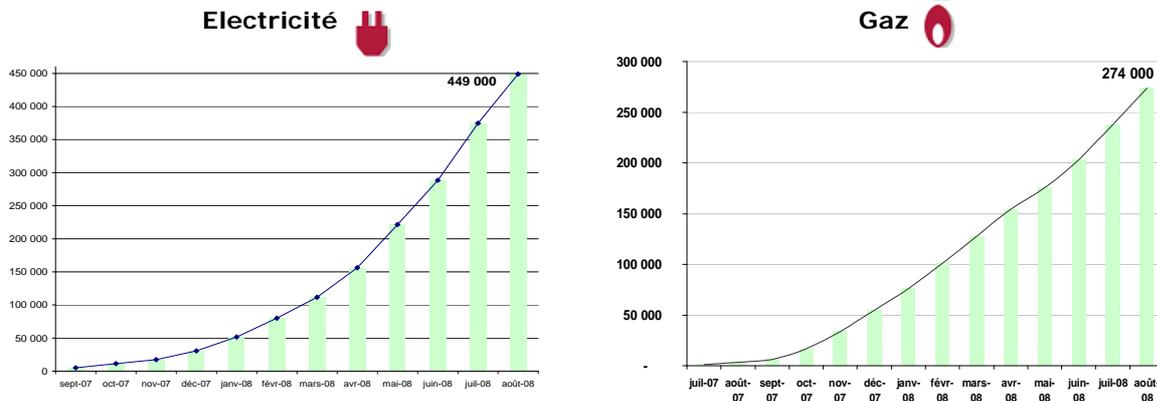


Paris, le 8 octobre 2008

Ouverture du marché de l'électricité et du gaz Données au 31 août 2008

Sur le marché de détail de l'électricité, le segment résidentiel s'ouvre progressivement à la concurrence. Au 31 août 2008, quatorze mois après l'ouverture du marché, 449 000 sites, sur un total de 29,5 millions, ont choisi un fournisseur alternatif en électricité contre 288 000 au 30 juin 2008. Sur le marché du gaz, 274 000 sites, sur un total de 11 millions, ont fait le même choix contre 203 000 au 30 juin 2008.

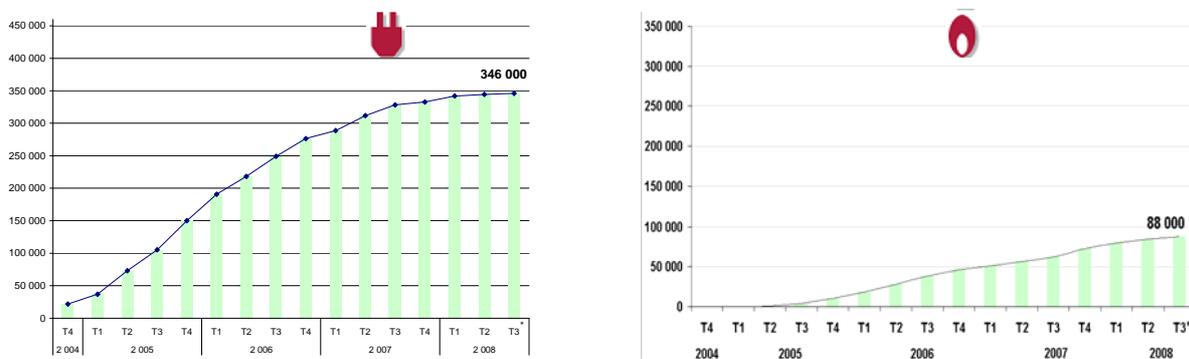
Nombre de clients résidentiels d'un fournisseur alternatif



Source : gestionnaires de réseaux - Analyse : CRE
Données fin de mois

L'activité sur le marché de détail non résidentiel est stable. Au 31 août 2008, quatre ans après l'ouverture totale du marché non résidentiel, 346 000 sites ont choisi un fournisseur alternatif en électricité et 88 000 en gaz. Ces données sont à comparer à celles du 30 juin 2008, date à laquelle 344 000 sites en électricité et 84 000 en gaz étaient alimentés par un fournisseur alternatif.

Nombre de clients non résidentiels d'un fournisseur alternatif



Source : gestionnaires de réseaux - Analyse : CRE, Données fin de mois

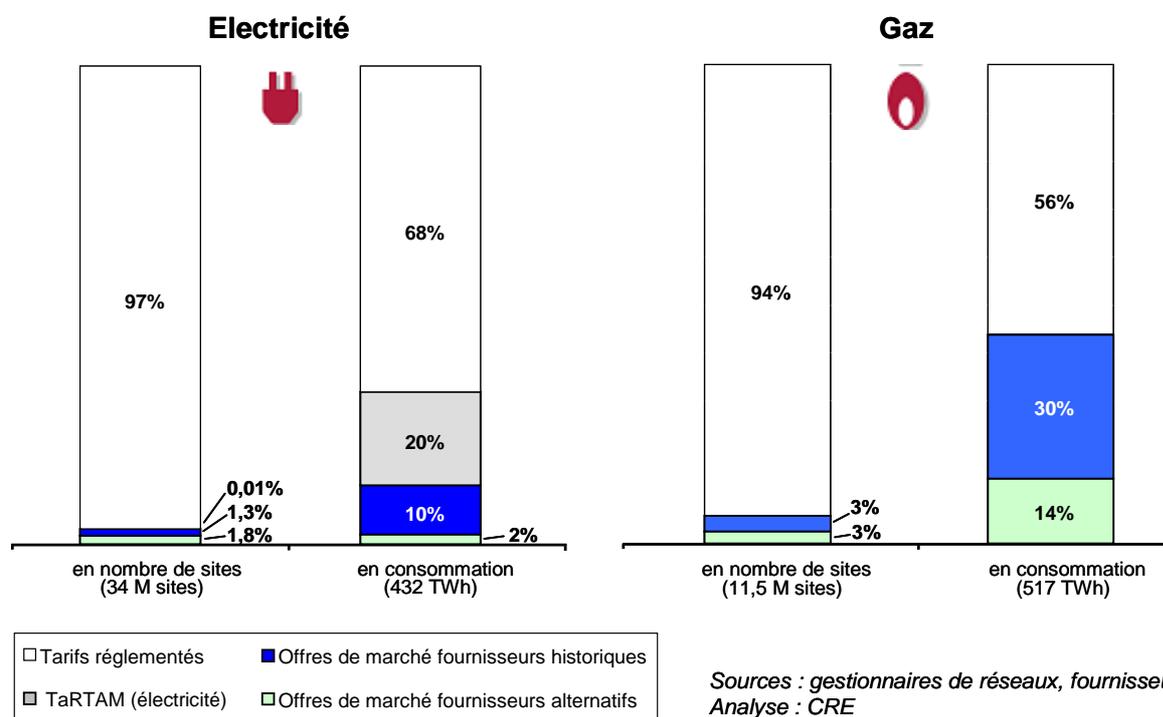
* données provisoires au 31 août 2008

7,2% des consommateurs non résidentiels d'électricité et 12,9% des consommateurs non résidentiels de gaz (représentant 18,3% de la consommation) ont choisi un fournisseur alternatif, les fournisseurs historiques se partageant le reste du marché.

Les marchés de l'électricité et du gaz restent dominés par les tarifs réglementés : au 31 août 2008, 97% des sites toutes catégories confondues sont aux tarifs réglementés en électricité (y compris TaRTAM) et 93% en gaz.

En consommation, 68% des clients toutes catégories confondues sont aux tarifs réglementés (y compris TaRTAM) en électricité et 56% en gaz.

Répartition des sites par type d'offre au 31 août 2008



Au cours des trois derniers mois (juin, juillet et août 2008), 21% des consommateurs résidentiels et non résidentiels qui emménagent ont fait le choix d'un fournisseur alternatif de gaz et 4% ont fait celui d'un fournisseur alternatif d'électricité.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence

Contact presse : Anne MONTEIL-tel: 01.44.50.41.77- mail: anne.monteil@cre.fr